



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 50759

### Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite connaître le sentiment de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'opportunité de créer un ordre national de la profession d'infirmier. La plupart des professions de santé disposent aujourd'hui d'un conseil de l'ordre. Or, les infirmières, qui représentent pourtant la première profession de santé en termes d'effectifs, avec près de 330 000 membres, en sont toujours dépourvues. La création d'une telle instance semble pourtant indispensable pour garantir la qualité des prestations fournies aux malades. Elle permettrait en outre d'actualiser la formulation des règles professionnelles et d'en contrôler efficacement l'application. A ce jour, deux propositions de loi ont été déposées sur le bureau des deux assemblées visant à la création d'un tel ordre. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel délai le Gouvernement pourrait inscrire l'une ou l'autre de ces propositions à l'ordre du jour du Parlement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vanneste Christian](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50759

**Rubrique :** Infirmiers et infirmières

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2013